



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2024/10/129

Autres domaines de compétences des communes

Séance du 14 octobre 2024
Date de convocation : 8 octobre 2024
Membres en exercice : 33
25 présents – 31 votants
Le quorum est atteint.

OBJET : Approbation de la convention tripartite et son Règlement intérieur, relative à l'occupation et à la gestion de la halle des sports du collège la vallée Verte

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, Emmanuelle GAVANON, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT
Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Daniel SALMERON
René GIMENEZ a donné procuration à Emmanuelle GAVANON
Serge GARNIER a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET
Carole CALBA a donné procuration à Agnès AUGUSTE

Absents :

Sandrine RIOS
Jean-Pierre GUSAÏ

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Michel MATIVAL a été élu à l'unanimité** (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

RAPPORTEUR : M. Mohammed TOUHAMI, conseiller municipal

EXPOSE : Par délibération n° 2007/01/013 du 29/01/2007, la commune s'engageait auprès du conseil général du Gard à participer aux frais de construction de la halle des sports du collège la Vallée Verte en cédant à l'euro symbolique un terrain et en participant aux travaux d'investissement à hauteur de 20%. En contrepartie la commune pourrait disposer de l'équipement comprenant une halle des sports et d'une salle annexe ainsi qu'un logement de fonction pour le gardien, en dehors du temps scolaire.

A titre indicatif du lundi au vendredi, de 8h à 17h, les installations sont exclusivement réservées aux classes du collège.

Du lundi au vendredi, de 17h à 24h, ainsi que le week-end et durant les petites vacances (hors celles de Noël), les installations sportives sont réservées aux activités associatives.

Aujourd'hui, il convient de renouveler cette convention arrivée à expiration.

Et le Département a souhaité harmoniser les modalités de cette mise à disposition sur l'ensemble du territoire gardois, dans un souci d'équité et d'égalité de traitement pour les utilisateurs de chacune des 12 halles des sports concernées.

Ce conventionnement doit garantir que l'utilisation des équipements départementaux se fera dans des conditions harmonieuses et respectueuses de chacune des parties.

Le collège la Vallée Verte cède à la commune qui accepte les créneaux horaires comme suit :

Gymnase en période scolaire :

- du lundi au vendredi de 17h à minuit (en cas de match)
- samedi et dimanche de 8h à 24h

Salle annexe en période scolaire :

- lundi, mardi jeudi et vendredi de 17h à minuit (en cas de match)
- mercredi à partir de 15h à 24h
- samedi et dimanche de 8h à 24h

Congés scolaires de Toussaint, d'hiver et de printemps – gymnase et salle annexe :

- du lundi au vendredi ainsi que le week-end de 8h à 24h

PROPOSITION : Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention tripartite et son règlement intérieur ci-joint, à conclure entre la Commune, le collège la Vallée Verte et le Département du Gard
- d'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur (Jean DENAT(2), Katy GUYOT, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON (2), Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL,

Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET(2), Emmanuelle GAVANON (2), Agnès AUGUSTE (2)).

Bruno PASCAL ne prend pas part au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 14 OCT. 2024

Le maire,



Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....1.7.OCT., 2024.
- sa notification le.....
- sa publication le.....1.8.OCT., 2024.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

